

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD-ISERE

Comité Syndical du 08 juillet 2015

## PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL ET DE L'ELECTION DU PRESIDENT

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille quinze, le huit juillet à 18h30, les membres du comité syndical élus par les conseils communautaires se sont réunis à l'amphithéâtre - 17 avenue du Bourg à l'Isle d'Abeau sur la convocation qui leur a été adressée le 02 juillet 2015, sous la présidence de M. Didier FREMY, premier Vice-président, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

### Etaient présents :

#### Titulaires

ARCHER Jean-Claude	LAUDE Michel
BALLEFIN Robert	LAVILLE Christophe
BARRAL-JOANNES Anne-Laure	MARCEL Roger
BERGER Alain	Michaud Jean-Paul
BERGER Dominique	QUEMIN André
BESSON Nathalie	RABUEL Guy
CHABERT Jean-Pierre	REY Christian
CHAVANTON-DEBAUGE Edith	REYNAUD Jean-Louis
COMBEROUSSE Yves	SIMONDANT Martial
COQUET Raymond	VASSAL Guy
DOIDY Bernard	ZIERCHER André
DOYEN Eric	
DURA Jean-Christophe	
DUVERNE Christophe	
FERRARIS Patrick	
FREMY Didier	
GIROUD Maurice	
GROS Hubert	
JURADO Alain	

#### Suppléants

AIMONETTI Robert	GUICHERD André
BADIN Jean	PERRICHON Marie-Madeleine
BADIN Pascale	PRIMARD Monique
BARNIER Guy	REYNIER Jacques
BEJUIT André	ROY Louis
BOUVIER Gérard	SARDAT Christian
CARRON Michel	
CASTAING Patrick	
CHEMINEL Daniel	
GALLIEN Jean	

### Auditeurs libres :

PAYEBIEN François, M. Savoye, Marie-Christine Evrard, Emmanuelle Massard, Romain Delage.

Excusés : Mmes ARNOLD Annick, ARNAUD Thérèse, COQUET Nathalie et M.CHRIQUI Vincent, GENTAZ Gilles, GLAD Laurent, REY Eugène, VIAL Martial, WIRTH Jean-Pierre, PAGET Jean-Paul, DELDICQUES Jean-François, VITTE Gérard, COCHARD Bernard, PIOLAT Jean-Christian, PLANTIER Stéphane, MEYRIEUX Jean-Pierre, PHILIPPE Eric, RABATEL Daniel

La séance a été ouverte sous la présidence de M. FREMY, Vice-président, qui après l'appel nominal a déclaré :

Mesdames et Messieurs (Liste ci-dessous) installés dans leurs fonctions de délégués syndicaux et précisant que l'organe délibérant est au complet.

STRUCTURES INTERCOMMUNALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère  (20 délégués)	BERGER Alain	1- GAUDE Daniel
	CHRIQUI Vincent	2- SARDAT Christian
	LAUDE Michel	3- WADJA Daniel
	COMBEROUSSE Yves	4- REYNIER Jacques
	GIROUD Maurice	5- CARRON Michel
	ZIERCHER André	6- GARNIER Eric
	DOYEN Eric	7- PELLET Valérie
	VASSAL Guy	8- BADIN Jean
	JURADO Alain	9- SAPET Myrienne
	ARNOLD Annick	10- AIMONETTI Robert
	REY Eugène	11- BADIN Pascale
	GENTAZ Gilles	12- GLAD Laurent
	RABUEL Guy	13- BARNIER Guy
	LAVILLE Christophe	14- BOUCHE Christian
	VIAL Martial	15- BACCONNIER Michel
	WIRTH Jean-Pierre	16- TORRES Gilles
	BALLEFIN Robert	17- PERRICHON Marie-Madeleine
	BARRAL-JOANNES Anne-Laure	18- CARNIS Carole
	BERGER Dominique	19- BERNARD Sonie
	DURA Jean-Christophe	20- VERDEL Véronique
Communauté de communes des Vallons de La Tour ( 5 délégués)	FREMY Didier	PAGET Jean-Paul
	DELDICQUE Jean-François	GALLIEN Jean
	DOIDY Bernard	BEJUIT André
	ARNAUD Thérèse	COQUET Nathalie
	VITTE Gérard	BOUVIER Gérard
Communauté de communes des Collines du Nord-Dauphiné (5 délégués)	QUEMIN André	ORELLE Pierre-Louis
	BESSON Nathalie	SAUGEY Catherine
	REY Christian	CASTAING Patrick
	COCHARD Bernard	PARISET Robert
	MICHAUD Jean-Paul	FASSINOT Christine

Communauté de communes de la Région Saint Jeannaise (3 délégués)	SIMONDANT Martial	ROY Louis
	PIOLAT Jean-Christian	CHEMINEL Daniel
	PLANTIER Stéphane	MEYRIEUX Jean-Pierre

Communauté de communes des Balmes Dauphinoises (2 délégués)	CHAVANTON-DEBAUGE Edith	ROLLAND Noel
	FERRARIS Patrick	DURAND Gilbert

Communauté de communes de la Vallée de l'Hien (2 délégués)	ARCHER Jean-Claude	RABATEL Rémy
	DUVERNE Christophe	SAVELLI Marie-Christine

Communauté de communes Bourbre-Tisserands (3 délégués)	GROS Hubert	GUICHERD André
	RABATEL Daniel	BOYER Philippe
	CHABERT Jean-Pierre	PRIMARD Monique

Communauté de communes Les Vallons du Guiers (3 délégués)	MARCEL Roger	PHILIPPE Eric
	COQUET Raymond	GIRARD Thierry
	REYNAUD Jean-Louis	MARTIN Joëlle

## 1- ELECTION DU PRESIDENT

M. ARCHER Jean-Claude, doyen d'âge parmi les délégués syndicaux titulaires a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Président. Il a précisé que le nombre de délégués titulaires et suppléants présents étaient de 46 et que le nombre de votant était de 43. Il a constaté que les conditions de quorum posées à l'article L.2121-17 du CGCT étaient remplies.

Il a nommé pour secrétaire de séance, la benjamine de l'assemblée, Mme BARRAL-JOANNES Anne-Laure.

Le Président, doyen d'âge a expliqué que l'élection du Président par le comité syndical s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue conformément à l'article L. 5211-7 du CGCT. Il a rappelé qu'après deux tours de scrutin, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

### 1-1 Constitution du bureau de vote

La présidence est assurée par M.ARCHER Jean-Claude et le secrétariat du bureau de vote est assuré par la secrétaire de séance, Anne-Laure BARRAL-JOANNES.

Le Président a désigné 2 assesseurs :

- M.DURA Jean-Christophe
- Mme BESSON Nathalie

### 1-2 Appel à candidature parmi les membres du comité syndical

A proposé sa candidature pour occuper cette fonction :

➤ M. Alain Berger

### 1-3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Après avoir constaté que l'urne était vide, elle a été fermée conformément aux dispositions de l'article L. 63 du code électoral.

Chaque délégué titulaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le syndicat Mixte SCoT Nord Isère. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le bulletin déclaré nul par le bureau, en application de l'article L. 66 du Code électoral, a été signé par les membres du bureau et annexé au procès-verbal avec mention de la cause de son annexion. L'ensemble des bulletins et enveloppes a été placé dans une enveloppe close portant l'indication du scrutin concerné.

### 1-4 Résultats du premier tour de scrutin

#### Premier tour de scrutin :

a) Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	3
b) Nombre de votants	43
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L. 66 du Code électoral)	1
d) Nombre de suffrages blancs	4
e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	38
f) Majorité absolue	22

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS <i>(dans l'ordre alphabétique)</i>	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
M. Alain Berger	37	Trente sept
M. Raymond Coquet	1	Un

### 1.4 Proclamation des résultats de l'élection du Président

A la majorité absolue, M. Alain Berger a été élu Président et a été immédiatement installé.

## 2-OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Néant.

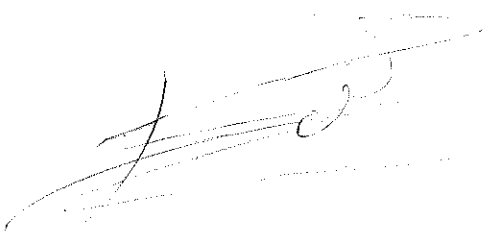
## 3-CLOTURE DU PROCES VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 08 juillet 2015 à 19 heures 29 minutes, en double exemplaires, a été, après lecture, signé par le président du bureau de vote, les assesseurs et le secrétaire de séance.

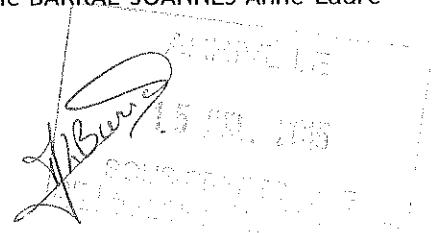
M Alain Berger déclare accepter d'exercer cette fonction.

## SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS

*Le Président du bureau de vote*  
M.ARCHER Jean-Claude



*Le Secrétaire de séance*  
Mme BARRAL-JOANNES Anne-Laure



Les deux assesseurs

M.DURA Jean-Christophe

et

Mme BESSON Nathalie

